



1



**Contribution de la Section nigérienne de l'Assemblée
parlementaire de la Francophonie à la XXXX^{ème} session de
l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)**

Ottawa (Canada), 4 – 8 juillet 2014

Thème :

***« Femmes et Jeunes en Francophonie : vecteurs
de paix et acteurs de développement »***

Niamey, juillet 2014

.....

- Madame la Présidente de l'APF,
- Monsieur le Président de la Chambre des Communes du Canada,
- Monsieur le Président du Sénat du Canada,
- Messieurs les Présidents d'Assemblées,
- Monsieur le Secrétaire Général de l'OIF,
- Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire de l'APF,
- Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Chers Collègues.

Le 15^{ème} sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernements de la Francophonie qui aura lieu du 29 au 30 novembre 2014 à Dakar (Sénégal), placera le thème de ses débats sur « Femmes et Jeunes en francophonie : vecteurs de paix, acteurs de développement ».

Conformément à la démarche participative adoptée par l'APF, la section nigérienne saisit cette opportunité pour donner son avis et ses recommandations par rapport au présent thème qui renvoie aux rôles et responsabilités des Femmes et Jeunes dans la création de conditions d'une paix durable ainsi que leurs contributions pour les actions de développement.

La paix et le développement, faut-il le rappeler, entretiennent des rapports dialectiques.

En effet le développement ne peut se réaliser dans un contexte de conflits. De même, une paix dans la précarité n'est que factice. A cet égard, l'implication de toutes les composantes de la population pour la réalisation de ce lien dialectique est nécessaire. C'est pourquoi, il est légitime de s'interroger sur la place des femmes et des jeunes de l'espace francophone dans ce combat de tous les jours.

Les femmes et les jeunes constituent les couches les plus exposées dans les situations de guerre. Chefs de famille en l'absence des hommes, les femmes souffrent également des affres de la guerre quand le viol est utilisé comme arme de guerre. Les jeunes quant à eux, sont utilisés comme « enfants soldats » auxquels ont recours aussi bien certaines armées nationales que les rébellions. Ainsi, les guerres se décident sans eux et contre eux. De même, ils sont rarement impliqués dans la prévention et la gestion des conflits. La non implication des femmes et des jeunes comme vecteurs de la paix apparaît non seulement comme une erreur d'option, mais aussi un gâchis.

Pour nous, parlementaires nigériens, la pertinence de ce thème n'est plus à démontrer. Car la dimension « Femmes et Jeunes » en tant qu'acteurs majeurs

dans les processus de paix et de développement demeure une partie intégrante du Programme de Développement Economique et Social (PDES) 2012-2015 du Niger.

Selon le dernier recensement général de la population et de l'habitat effectué en 2012, le Niger compte 17.129.076 habitants dont la répartition par sexe fait ressortir 50,06 % de femmes. Toujours selon la même source, près de 70 % de la population nigérienne est jeune. Au total, les deux composantes représentatives de la moitié des populations dans nos Etats. Aucune action de développement ne peut être conduite de façon durable sans leur pleine et entière implication. Il faut cependant relever que les actions de développement des femmes surtout celles du secteur informel ne sont pas toujours prises en compte dans la comptabilité nationale.

Depuis la marche historique des femmes nigériennes de 1991, des avancées significatives ont été enregistrées dans le domaine de la promotion de la femme au Niger.

Pour les plus hautes autorités du Niger, la participation des femmes et des jeunes à la vie politique de la nation est une des conditions essentielles de la consolidation de la stabilité des institutions démocratiques et républicaines.

Le Niger a ratifié plusieurs instruments internationaux relatifs à la protection de la femme et de l'enfant (la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes et la Convention relative aux droits des enfants...), la révision du code pénal nigérien pour lutter contre les mutilations génitales et l'adoption de la loi n°2000-08/PRN du 07 juin 2000, instituant un système de quota dans les fonctions électives et nominatives.

Cette modification de la loi électorale au Niger, a permis d'élire 16 femmes au Parlement et on retrouve d'autres femmes occupant des postes dans certaines institutions politiques de l'Etat (Cour Constitutionnelle, Haute Cour de Justice, ministres).

Aujourd'hui, grâce à la volonté politique affichée par les autorités de la 7^{ème} République, la loi 2000-08 instituant le quota, est en passe d'être modifiée pour rehausser celui-ci à 30 % des femmes au Parlement.

Il s'agit là d'une avancée significative, mais beaucoup reste à faire.

Toutefois le quota doit être envisagé comme une mesure transitoire, pouvant permettre, à terme, de se passer du quota.

Aussi, le Gouvernement de la 7^{ème} République a-t-il initié plusieurs actions dans le domaine de la promotion de la femme et du genre, en élaborant un plan stratégique qui couvre la période 2012-2015. Ce plan stratégique est conçu pour la mise en œuvre d'une Politique nationale genre au Niger.

Cette mesure a permis l'émergence de plusieurs ONG et Associations féminines œuvrant pour le bien-être des femmes nigériennes.

Pour lutter contre la pauvreté féminine, des actions d'autonomisation des femmes ont été initiées : la mise à disposition à des groupements féminins de matériels d'allègement des tâches domestiques et d'activités génératrices de revenus, des appuis à la production agricole, la facilitation de l'accès au crédit à travers les institutions de la micro-finance.

A l'occasion de la célébration de la journée nationale de la femme, le 13 mai dernier, la ministre en charge de la Promotion de la femme a dans son intervention mis l'accent sur la promotion du leadership féminin au Niger. Elle a estimé qu'il se justifie du fait que le leadership des femmes reste faible sur le plan social, économique et politique.

Enfin, elle a estimé que ce leadership une fois atteint peut constituer un levier important de croissance au Niger.

Au regard de la situation ci-dessus décrite, situation que l'on retrouve du reste dans plusieurs pays francophones, nous recommandons aux instances de la Francophonie de prévoir un fonds visant à promouvoir le leadership féminin dans l'espace francophone et la valorisation du travail des femmes.

Pour faire réussir cet élan de responsabilisation de la femme, nous suggérons également aux instances de la Francophonie de créer un fonds en vue de soutenir un plaidoyer en matière de scolarisation des filles. A l'échelle nationale, les affectations des ressources doivent dorénavant se faire selon le genre pour tenir compte des besoins spécifiques des hommes et des femmes.

S'agissant de l'engagement de la jeunesse pour la paix et la démocratie, l'Etat du Niger a créé les conditions de son épanouissement et considère les jeunes en

tant qu'agents de changement. C'est pourquoi, des organes consultatifs de jeunesse ont été créés notamment :

- le conseil national de la jeunesse regroupant toutes organisations de jeunesse en milieu rural et urbain, en milieu scolaire et extrascolaire ;
- le parlement nigérien des jeunes, installé par le Parlement nigérien à travers le Réseau parlementaire nigérien sur les questions des jeunes et la protection de l'enfant.

Pour aider à cette jeunesse de jouer pleinement son rôle, nous recommandons à la Francophonie :

- **d'améliorer l'efficacité des investissements en faveur des jeunes, afin de créer un environnement favorable permettant à ceux-ci de prospérer, d'exercer leurs droits, de retrouver l'espoir et de jouer un rôle d'acteurs sociaux responsables ;**
- **de prévoir un visa francophone afin de permettre aux jeunes de voyager et d'avoir des échanges au niveau de l'espace francophone.**

Au sujet de la jeunesse, son apport à l'effort de construction nationale est une donnée fondamentale de l'économie nigérienne.

La mise en œuvre du Programme de Renaissance du Niger du Président de la République, a permis de créer de nombreux emplois notamment pour les jeunes dans les secteurs étatique et privé. Ces avancées se traduisent par des recrutements des centaines de milliers des jeunes diplômés au sein de la Fonction publique nigérienne.

En plus de cela, l'Etat a élaboré une politique nationale dans le domaine de la formation technique et professionnelle. Dans cette optique, il s'est engagé à améliorer l'offre de main d'œuvre grâce à une meilleure articulation entre la formation professionnelle et les besoins de l'économie nationale.

Au plan international, le Niger a été le premier pays de l'espace francophone à organiser le Forum International Jeunesse et Emplois Verts (FIJEV) en octobre 2012, en vue d'apporter des réponses concrètes aux besoins et aspirations de cette importante frange de la population dont la contribution est essentielle pour notre pays. La deuxième édition du même forum, a tenu ses travaux le 19 juin dernier où une quinzaine de projets introduits par les jeunes francophones de différents pays ont été sélectionnés et bénéficient des bourses.

A l'occasion de cette rencontre de Niamey, les jeunes ont débattu et échangé sur la problématique de l'emploi dans une perspective de développement durable.

La section APF du Niger se félicite de la concrétisation d'une telle idée, et suggère aux instances de la Francophonie **de la soutenir davantage et d'offrir des bourses d'excellence aux meilleurs jeunes francophones issus des écoles, des instituts universitaires de technologie et des universités de nos pays francophones.**

Telle est décrite la contribution de la section nigérienne de l'APF concernant le thème de l'avis.

Je vous remercie de votre attention.